

**Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 08 avril 2024**  
**Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**  
**De la commune de REVEL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 29 mars 2024, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente dudit Conseil.

**Étaient présents**

Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Nicolle ANGELIER, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE  
Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT

**Était absent**

Franck GENEVAUX

**Avaient donné pouvoir**

Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET  
Cathy PELOSO à Caroline DRIOL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

**Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Vote du compte de gestion CCAS 2023**

Adopté à l'unanimité par les membres présents

**Délibération n°2**

**OBJET : Vote du compte administratif CCAS 2023**

Adopté à l'unanimité par les membres présents

**Délibération n°3**

**OBJET : Affectation du résultat 2023**

Adopté à l'unanimité par les membres présents

**Délibération n°4**

**OBJET : Vote du budget primitif 2024**

Adopté comme suit : **1 abstention – 8 pour** par les membres présents



**Délibération n°5**

**OBJET : Convention Association Siel bleu**

Adoptée à l'unanimité par les membres présents

**Divers :**

**2 projets sont présentés – 1 coup de pouce (POULAIN Camille) et 1 coup de passion (BERNARDI Lison)**

**Echange sur plan d'action des besoins sociaux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 19h00.

A Revel, le 08 avril 2024

Sandrine GAYET  
Vice-présidente du CCAS

Caroline DRIOL  
Le secrétaire de séance



## Compte-rendu

Date de la convocation : 29 mars 2024

Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS a la charge de présider la séance,

Elle procède à l'appel des administrateurs ,

Et constate l'absence de Mr Franck GENEVAUX, représentant l'AFR,

La présence de 7 membres et de 2 pouvoirs pour 9 votants.

Le quorum étant respecté et après approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil d'administration,

La Vice-Présidente déclare ouverte la séance et débute l'examen des délibérations portées à l'ordre du jour.

**1 : Vote du compte de gestion CCAS 2023 :**

Après lecture du projet celui-ci est adopté à l'unanimité

**2 :Vote du compte administratif CCAS 2023 :**

Après présentation et échange, le compte administratif du CCAS 2023 est adopté à l'unanimité.

Le pouvoir donné par la Présidente du CCAS n'est pas exercé.

**3 : Affectation du résultat CCAS 2023 :**

Après présentation et échange, l'affectation du résultat est adopté à l'unanimité.

**4 : Vote du Budget primitif du CCAS 2024 :**

Après présentation et échange, le Budget primitif du CCAS 2024 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés plus une abstention.

**5 :Convention CCAS/Association SIEL BLEU :**

Après présentation et échange le conseil d'administration autorise la signature de la convention à l'unanimité.

**Questions diverses :**

Il est évoqué des projets coup de pouce et coup de passion portés par le CCAS et des projets présentés dans le cadre de ces dispositifs.

Il est procédé à un échange sur les suites données et au plan d'action de l'analyse des besoins sociaux élaboré en début de mandat.

**L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, il est procédé à la clôture de la séance à 19h00.**